



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
« SEMC »
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une situation nette de FCFA 1 027 720 901, y compris un bénéfice de FCFA 331 053 212 pour l'exercice ;
- Les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes aux états financiers dont les dispositions principales sont fixées dans le Système comptable OHADA révisé.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) et conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

➤ Evaluation de l'indemnité de fin de carrière (IFC)

Risque identifié

Conformément aux dispositions du référentiel comptable SYSCOHADA révisé, les sociétés faisant appel public à l'épargne à l'instar de SEMC doivent évaluer leurs engagements de retraite en utilisant la méthode actuarielle. Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière sont décrites dans la note 16.B des notes annexes aux états financiers. Au cours de l'exercice 2020, la SEMC a procédé à la révision des hypothèses actuarielles avec pour conséquence un risque sur la correcte évaluation des engagements de retraite. Compte tenu de la subjectivité et de la sensibilité des hypothèses qui sous-tendent l'évaluation de la provision ainsi que le recours à des spécialistes, nous avons considéré ce point comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Avec l'appui d'un actuair indépendant, nous avons apprécié le caractère raisonnable de la provision en effectuant la revue des hypothèses actuarielles utilisées et la méthode de calcul de la provision. Nous avons également revu les informations fournies dans les notes 16A et 16B pour en apprécier le caractère suffisant et la conformité avec le SYSCOHADA révisé.

➤ Durée d'utilité des immobilisations

Risque identifié

Selon le SYSCOHADA révisé, lorsqu'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des durées d'utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques à l'entité selon un rythme différent, chaque élément peut être comptabilisé séparément dans un sous compte de l'immobilisation principale et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments devrait être retenu. Les immobilisations susceptibles d'être décomposées sont les immobilisations dont la valeur est significative et qui contiennent des éléments ayant une durée d'utilité propre.

Les principaux aspects nécessitant le jugement du management portent ainsi sur la détermination de la durée d'utilité, la détermination et l'évaluation des composants, et, la détermination de la perte de valeur éventuelle des immobilisations.

Nous avons considéré ces différentes estimations comme un point clé de l'audit, compte tenu du fait qu'au 31 décembre 2020, SEMC détient 4 739 millions d'immobilisations corporelles amortissables représentant 51,10 % du total de l'actif.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier :

- Les critères utilisés par la direction de SEMC pour procéder à la décomposition des immobilisations corporelles, y compris la détermination des durées d'utilité et des taux d'amortissement ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans la note 3C des notes annexes aux états financiers, portant sur les amortissements des immobilisations.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration le 06 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 06 mai 2021, et dans les documents adressés aux

actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.


Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Douala, le 25 Mai 2021


Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Geoffroy Kanga
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ECA – Ernst & Young Cameroun



Abdoulaye Mouchili
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise
Adresse: BP
Numéro d'identification

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN
4036 Douala
MD1790000314L

Exercice clos le 31/12/2020
Durée (en mois) 12

Réf.	ACTIF	Niveau	31/12/2020			31/12/2019
			Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
AD	Immobilisations incorporelles	3	34 411 362	34 251 368	159 994	1 653 164
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		34 411 362	34 251 368	159 994	1 653 164
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	Immobilisations corporelles	3	17 340 800 695	12 532 311 795	4 808 488 900	6 061 226 225
AJ	Terrains(1) (1) dont Placement en Net /		69 353 914		69 353 914	69 353 914
AK	Bâtiments (1) dont Placement en Net /		1 304 472 753	900 629 382	403 843 371	458 003 970
AL	Aménagements, agencements et installations		2 012 644 494	1 677 871 821	334 772 673	515 805 908
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		13 638 212 718	9 713 477 126	3 924 735 592	4 979 885 738
AN	Matériel de transport		316 116 816	240 333 406	75 783 350	38 176 895
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	Immobilisations financières	4	24 799 000	1 924 000	22 875 000	22 875 000
AR	Titres de participation		1 000 000	1 000 000		
AS	Autres immobilisations financières		23 799 000	924 000	22 875 000	22 875 000
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (i)		17 400 011 057	12 568 487 163	4 831 523 894	6 085 754 389
BA	Actif circulant H.A.O.					
BB	Stocks et Encours	6	2 453 414 056	233 579 511	2 219 834 545	2 371 317 942
BG	Créances et emplois assimilés		2 087 695 362	15 858 806	2 071 835 556	1 350 716 564
BH	Fournisseurs, avances versées	17	749 727 977	5 336 015	744 391 962	553 902 898
BI	Clients	7	1 256 494 085		1 256 494 085	595 245 051
BJ	Autres créances	8	81 473 300	10 522 791	70 950 509	201 568 615
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (ii)		4 541 109 418	249 438 317	4 291 671 101	3 722 034 506
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	151 384 615		151 384 615	394 835 208
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (iii)		151 384 615		151 384 615	394 835 208
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)					
BZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + ii + iii + IV)		22 092 605 090	12 817 925 480	9 274 579 610	10 202 624 103

BILAN – PASSIF

Désignation de l'entreprise :

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN

Adresse: BP

4036 Douala

Numéro d'identification

M01790000314L

Durée (en mois)

12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Note	31/12/2020	31/12/2019
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
CA	Capital	13	1 924 730 000	1 924 730 000
CB	Apporteurs capital non appelé	13		
CD	Primes liées au capital social	14	400 000 000	400 000 000
CE	Écarts de réévaluation	3e	1 620 000	1 620 000
CF	Réserves indisponibles	14	226 598 722	226 598 722
CG	Réserves libres	14	3 349 878	3 349 878
CH	Report à nouveau + ou -	14	-1 859 630 911	-1 938 804 341
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		331 053 212	79 173 430
CL	Subventions d'investissement			
CM	Provisions réglementées			
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		1 027 720 901	696 667 689
DA	Emprunts et dettes financières diverses			
DB	Dettes de location acquisition			
DC	Provisions pour risques et charges	16	454 462 164	395 237 561
DD	TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (II)		454 462 164	395 237 561
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)		1 482 183 065	1 091 905 250
DH	Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées			
DI	Clients, avances reçues	7	1 050 000	1 050 000
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	938 869 363	1 185 956 009
DK	Dettes fiscales et sociales	18	420 787 559	314 136 378
DM	Autres dettes	19	6 431 689 623	6 603 604 244
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)		7 792 396 545	8 104 746 631
DQ	Banques, crédits d'escompte			
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		1 005 972 222
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)			1 005 972 222
DV	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)			
DZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		9 274 579 610	10 202 624 103

COMPTE DE RESULTAT

Réf.	Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	1		
TA	Ventes de marchandises	A + 21		
RA	Achats de marchandises	- 22		
RB	Variation de stocks de marchandises	(- ou +) 6		
XA	MARGE COMMERCIALE (SOMME TA à RB)			
TB	Vente de produits fabriqués	B + 21	8 507 865 184	8 381 884 893
TC	Travaux, services vendus	C + 21		
TD	Produits accessoires	D + 21	57 413 909	66 646 453
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)		8 565 279 093	8 448 531 346
TE	Production stockée (ou déstockage)	(- ou +) 6	-82 250 704	58 755 651
TF	Production immobilisée	21		
TG	Subventions d'exploitation	21		
TH	Autres produits	+ 21	135 042 584	148 328 807
TI	Transfert de charges d'exploitation	+ 12	82 304 714	174 780 366
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	- 22	-138 527 871	-102 890 656
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	(- ou +) 6	-224 238 607	-73 673 326
RE	Autres achats	- 22	-4 213 135 569	-4 596 882 969
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	(- ou +) 6	222 764 259	103 484 067
RG	Transports	- 23	-11 053 138	-12 729 783
RH	Services extérieurs	- 24	-752 392 020	-849 628 161
RI	Impôts et taxes	- 25	-153 832 347	-459 241 250
RJ	Autres charges	- 26	-152 069 684	-69 735 255
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)		3 277 890 510	2 767 078 837
RK	Charges de personnel(1)	- 27	-843 486 575	-740 262 882
XD	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)	28	2 434 403 935	2 026 815 955
TJ	Reprise d'amortissements, provisions et dépréciations	+ 28	51 726 369	143 756 220
RL	Dotations aux amortissements et aux provisions	- C&2	-1 601 557 049	-1 512 031 304
XE	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)		884 573 255	658 540 871
TK	Revenus financiers et assimilés	+ 29		
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+ 28		
TM	Transferts de charges financières	+ 12		
RM	Frais financiers et charges assimilées	- 29	-344 691 875	-377 543 570
RN	Dotations aux provisions et dépréciations financières	- C&2		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)		-344 691 875	-377 543 570
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)		539 881 380	280 997 301
TN	Produit des cessions d'immobilisations	+ 3D	643 559	250 000
TO	Autres produits HAO	+ 30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 3D	-4	-934 475
RP	Autres Charges H A O	- 30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (sommeTN à RP)		643 555	-684 475
RQ	Participation des travailleurs	- 30		
RS	Impôts sur le résultat	-	-209 471 723	-201 139 396
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)		331 053 212	79 173 430

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	31/12/2020	31/12/2019
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	- 611 137 014	- 2 029 266 623
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		1 880 240 337	1 448 132 989
FB	- Actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		151 483 397	- 163 656 474
FD	- Variation des créances		- 721 119 992	171 343 068
FE	+ Variation du passif circulant (1)		- 278 490 444	626 123 100
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :		- 848 127 039	633 807 694
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	1 032 113 298	2 081 940 683
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	- 514 179
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 270 235 228	- 663 546 895
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-	-
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		643 559	250 000
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	-
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	- 269 591 669	- 663 811 074
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-	-
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	-	-
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	-	-
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-	-
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	762 521 629	1 418 129 609
ZH	Trésorerie nette au 30 Juin (G+A)	H	151 384 615	- 611 137 014
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =		151 384 615	- 611 137 014